



Le Champ Du Moulin

Camping - Caravaneige - Locations - Restaurant
Vos vacances dans un Ecrin de montagne

Jean-Philippe et Stéphanie RIBELLINO

102 route du Grand Pré - 38520 Venosc - FRANCE

www.champ-du-moulin.com

0033 (0)4 76 80 07 38 info@champ-du-moulin.com

<https://www.facebook.com/Camping-Le-Champ-du-moulin>

CONDITIONS GENERALES DE VENTES ET D'ANNULATION CAMPING CARAVANEIGE CHAMP DU MOULIN

La demande de réservation d'un séjour implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente et d'annulation.

1 – COMMENT RESERVER

Par courrier : envoyer le contrat de réservation accompagné de l'acompte : 30% du montant du séjour.

Sur le site internet : suivre la procédure indiquée.

La réservation ne deviendra effective qu'à réception du règlement de l'acompte que vous pouvez payer en ligne sur notre site sécurisé, par chèque, par carte bancaire à distance ou par virement bancaire. Une confirmation de réservation vous sera envoyée par courriel ou par courrier postal. Cette lettre de confirmation devra être présentée le jour de votre arrivée. Pour les hébergements aucun délai de retractation.

A défaut de réception de l'acompte dans le délai indiqué sur le courrier, le Camping Caravaneige Champ du Moulin pourra considérer que la demande de réservation n'est pas confirmée et pourra attribuer l'emplacement ou la location à un autre client.

Pour des raisons de sécurité, le Camping Caravaneige Champ du Moulin refusera l'accès aux personnes se présentant avec un nombre de participants supérieur à la capacité de l'hébergement loué (enfants compris).

2 – REGLEMENT DU SEJOUR

Les moyens de règlements acceptés sont : chèques, espèces, chèques vacances, CB, virement bancaire.

Pour les locations : le solde sera demandé 30 jours avant l'arrivée.

Pour les emplacements de camping : le solde du séjour sera réglé à l'arrivée

3 – ARRIVEE et DEPART

Location : arrivée entre 15 h00 et 19h00, départ avant 10h00 (impératif)

Emplacement : arrivée à partir de 12h00, départ avant 12h00.

Si vous deviez arriver après 19h00 il est nécessaire de prévenir la réception.

En cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé aucun remboursement ne sera effectué, la totalité du séjour restant due sauf si vous avez contracté une assurance annulation à la réservation.

4 – NON PRESENTATION LE JOUR DE L'ARRIVEE

La réservation est maintenue jusqu'au lendemain 15h00. Après ce délai et sans nouvelle de votre part, la réservation sera annulée suivant les dispositions de l'article 5.

5 – ANNULATION DU FAIT DU CLIENT

Toute annulation devra être confirmée par écrit et lettre recommandée.

1^{er} cas : Sans assurance annulation, la totalité des sommes versées est due. Sauf cas de force majeure c'est à dire un événement à la fois imprévu, insurmontable et indépendant de la volonté d'une personne.

2^{ième} cas : Avec assurance annulation (souscrite à la réservation, non remboursable)

Lorsque vous annulez votre réservation, le contrat TOLEDE ANNULATION que vous avez souscrit vous rembourse tout ou partie du prix des prestations déjà réglées pour les événements suivants :

Annulation pour l'un des événements garantis : Franchise de 45€

Interruption pour l'un des événements garantis : Aucune franchise remboursement du coût du séjour qui reste à effectuer.

Événements garantis :

- Une maladie, y compris liée à l'état de grossesse, un accident corporel.
 - La maladie psychique, mentale ou dépressive de l'assuré ayant entraîné une hospitalisation supérieure à 3 jours.
 - La convocation de l'assuré pour une adoption d'enfant.
 - Votre décès.
 - Le licenciement économique.
 - L'obtention d'un emploi de salarié ou d'un stage rémunéré.
 - La convocation de l'assuré à un examen de rattrapage dans le cadre de ses études.
 - La mutation professionnelle de l'assuré.
 - Des dommages graves au véhicule de l'assuré nécessitant l'intervention d'un professionnel et survenant dans les 48 heures précédant son départ. Un accident ou une panne mécanique du moyen de transport utilisé par l'assuré.
 - Le vol caractérisé, dans les 48 heures précédant le départ, des papiers d'identité de l'assuré.
 - La convocation de l'assuré pour une greffe d'organe pendant la durée du séjour.
 - La convocation de l'assuré à caractère impératif, imprévisible et non reportable devant un tribunal, en tant que témoin ou juré d'assises.
- **Pour une annulation** suite à la modification de la date des congés par l'employeur, **une franchise de 25%** du montant déjà réglé avec un minimum de **150 €**

6 – ANNULATION DU FAIT DU CAMPING CHAMP DU MOULIN

Au cas où nous serions amenés à annuler un séjour, l'annulation sera confirmée par écrit et lettre recommandée, les sommes versées vous seront remboursées. Si cette annulation est imposée par des circonstances de force majeure, vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement.

Tout client du camping est tenu de se conformer au règlement intérieur annexé. Toute infraction à ce règlement sera susceptible d'entraîner la résiliation immédiate du contrat de location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au camping Champ du Moulin.

7 – CAUTION ET FRAIS

Hébergements locatifs : A l'arrivée le dépôt d'une caution de 300 euros pour la location et 60€ pour le ménage final s'il n'est pas fait par vos soins vous sera demandé. Le locataire devra dès la prise de possession de sa location contrôler l'exactitude de l'inventaire et signaler au plus tard 3 jours après son arrivée les erreurs et tout problème constatés dans le locatif. Sauf pour les courts séjours où la durée est ramenée à 1 jour.

Elle sera restituée au départ (ou renvoyée après votre départ sous 8 jours) après inventaire et contrôle de propreté, sous déduction éventuelle des frais dus aux dégradations et /ou manquement de l'inventaire.

Au rendu des clefs les hébergements doivent être en parfait état de propreté, en cas de manquement, les frais de nettoyage d'un montant de 60 euros sera prélevée sur la caution, avec supplément de 18 euros pour la vaisselle (si nécessaire) L'état des lieux se fait entre 8h00 et 10h00 le jour du départ.

8 – ASSURANCE

Tout client du camping est responsable des dommages qu'il occasionnera lui-même ou ses accompagnants et doit être assuré pour sa Responsabilité Civile.

9 – ANIMAUX

Les documents sanitaires obligatoires de vos animaux doivent être présentés lors de votre arrivée. Les chiens doivent être tenus en laisse sur le camping.

Les chiens de 1^{ère} et 2^{nde} catégorie (pitbulls, Rotweillers ...) sont interdits sur le camping.